

“

Comité des Parties Prenantes

”

Liste des membres du CPP d'ECOPAE

11 décembre 2025

Rôle et constitution du Comité des Parties

Prenantes

- ▶ Article D541-90 : Le comité des parties prenantes prévu au I de l'article L. 541-10 est composé de quatre collèges, comprenant un nombre égal de membres et **au moins deux membres chacun**. Ces collèges sont composés respectivement :
 - De **représentants des producteurs** des catégories de produits pour lesquels l'éco-organisme est agréé. Lorsque ce collège compte deux membres, l'éco-organisme désigne **au moins un représentant des producteurs indépendant des membres de l'instance de gouvernance**.
 - De **représentants d'opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets** issus des produits relevant de son agrément, dont au moins un représentant de l'économie sociale et solidaire lorsque des opérations de gestion des déchets assurées ou soutenues par l'éco-organisme sont réalisées par ce secteur économique ;
 - De **représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements** compétents en matière de planification ou de gestion des déchets ;
 - De **représentants des associations de protection de l'environnement agréées** en application de l'article L. 141-1 du code de l'environnement et **des associations de défense des consommateurs agréées** en application de l'article L. 811-1 du code de la consommation.
 - Lorsqu'une obligation de reprise des produits usagés s'applique aux distributeurs, un **représentant des distributeurs de ces produits au moins** est invité à participer au comité des parties prenantes. Ce ou ces représentants ne prennent pas part aux votes.
- ▶ La composition du Comité des Parties Prenantes a été actée lors du conseil d'administration de la société ECOPAE qui s'est tenu le 26 février 2025 et complétée lors des conseils d'administration des 8 juillet 2025 et 3 décembre 2025.

Liste des membres du comité des parties prenantes d'ECOPAE

Collège	Entité	Membre
Collège des producteurs	Mobilians	Cédric Bacqué – Responsable HSE
	Syndicat Français des Fabricants d'Extincteurs Fixes et Mobiles (SYFEX)	Pauline Martin Bertail – Coordinatrice
Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets	Fédération des entreprises de l'insertion	Brunot Fradet – Fédération Envie - Directeur Métiers et développement
	Confédération des Métiers de l'Environnement	Isabelle Védié – Praxy - Service Eco-Organismes
Collège des collectivités territoriales	l'Association Nationale des Elus des Littoraux	Alain Blanchard - Délégué Général
	Cercle National du Recyclage	Bertrand Bohain – Délégué Général
Collège des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs	France Nature Environnement	Johann Leconte
	<i>Siège à pourvoir</i>	
Représentants des distributeurs	Uship	Martin Tom – Chef de produit
	Syndicat des Professionnels de la Sécurité Incendie (SYPSI)	Franck Moreau – Groupe Simie – Directeur Général

Eléments complémentaires

- ▶ Structures n'ayant pas donné suite à la sollicitation par ECOPAE de rejoindre son Comité des Parties Prenantes
 - Collège des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs
 - 2 structures

MERCI !



www.ecopae.fr